Mac:Users:xavier.hasendahl:Desktop:ELEMENTS TEMPLATES SIG:LOGOS:REPUBLIQUE_FRANCAISE:eps:Republique_Francaise_CMJN.eps

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET SANTE ENVIRONNEMENT**

**INTERVENTIONs COLLECTIVEs/ à DOMICILE DANS LE CADRE D’UN ACCOMPAGNEMENT AUX PERSONNES AYANT REALISE UNE CHLORDECONEMIE**

1. **Contexte et objectif :**

La pollution par la chlordécone, pesticide utilisé en Guadeloupe et en Martinique de 1972 à 1993 pour lutter contre le charançon du bananier, constitue, par son ampleur et sa persistance dans le temps, un enjeu sanitaire, environnemental, agricole, économique et social pour les Antilles

Le plan Chlordecone IV (2021-2027) a été élaboré en partenariat avec les différentes institutions et après une consultation publique organisée fin 2020 qui a permis de relever les attentes de la population.

Il a pour ambition de protéger les populations en réduisant leur exposition à la pollution par la chlordecone et de mettre en place des accompagnements adaptés.

Le dosage de la chlordecone dans le sang est accessible et gratuit à l’ensemble de la population Guadeloupéenne adulte depuis le mois de mai 2022.

Suite à ce dosage, en fonction du résultat de l’usager, un programme d’accompagnement lui est proposé. Il a pour objectif de donner aux personnes les plus exposées, les moyens de se protéger par une bonne information.

La première étape de ce programme est une visite à domicile par un professionnel de santé, suivie de deux ateliers collectifs.

Le but de cet AMI est de repérer des organisations de professionnels de santé susceptibles de réaliser ces visites.

1. **Caractéristiques du projet :**
2. **Cible :**

Toute personne ayant réalisé une chlordéconémie (principale zone d’intervention : communes allant de Vieux-Habitants à Petit-Bourg)

1. **Description des actions :**

* Visite à domicile d’une durée comprise entre 1H et 1H30 par usager afin de recueillir les habitudes alimentaires de la personne donner les informations permettant à la personne de se protéger d’une exposition à la chlordécone (conseils concernant les habitudes d’achats et de consommation)
* Co-animation d’un atelier collectif d’une durée de 1h à 1h30

1. **Budget :**

La subvention accordée à l’organisme s’élève à 70 € par intervenant et par visite à domicile et 100€ par atelier animé (prix forfaitaires comprenant les frais de déplacement). Dans la limite de 30.000 € par an ajustables en fonction du nombre d’actions réalisées.

1. **Modalités de présentation et de sélection du projet :**
2. **Les porteurs éligibles :**

Toute organisation de professionnels de santé

1. **Conditions d’éligibilité :**

* Avoir une existence juridique d’au moins un an révolu.
* S’engager à suivre une formation d’une journée organisée par l’ARS sur la thématique de la chlordécone.
* Être en capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé
* Etre en capacité de justifier le budget prévu.
* Avoir son siège social ou une antenne en Guadeloupe.
* Avoir retourné le dossier dûment complété ainsi que les pièces à joindre avant la date butoir.

**3. Critères d’exclusion :**

* Dépassement de la date butoir de dépôt de projet.
* Dossier de candidature incomplet.
* Carences méthodologiques majeures (éléments d’information insuffisants, budget incohérent et non équilibré).
* Absence d’information sur la qualification des intervenants accompagnant les bénéficiaires.

**4. Calendrier**

Une réalisation du projet dès le premier trimestre de l’année 2024 est souhaitée.

1. **Modalités de sélection :**

Chaque porteur de projet déposera un dossier en veillant à décrire, au regard du présent cahier des charges, tous les éléments permettant de garantir la qualité de la prise en charge.

* L’objet de la proposition ;
* La présentation du candidat et des intervenants affectés à la mission, diplôme et référence sur des actions similaires ;
* Une copie de l’extrait du répertoire SIREN.

1. **Suivi et évaluation du projet :**

Le candidat devra s’engager à :

* Rendre compte de son activité et de l’utilisation des financements.
* Répondre à toute demande d’indicateurs.

1. **Modalités de dépôt des candidatures :**

Chaque candidat devra adresser un dossier de candidature sous la forme suivante :

* Un exemplaire en version papier, par courrier recommandé avec accusé de réception à l’ARS de Guadeloupe

Agence de santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

 Rue des archives, Bisdary – 97113 Gourbeyre

* Une version dématérialisée devra être adressée aux adresses suivantes :

[**ars971-chlordecone@ars.sante.fr**](mailto:ars971-chlordecone@ars.sante.fr)

**caroline.corlier@ars.sante.fr**

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par messagerie à la même adresse.

Date de dépôt des candidatures :

**Le 31 Janvier 2024 à 12 heures**